



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M

GUIDE PRATIQUE

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
FICHE PROCEDURE DICRIM	4
CADRE REGLEMENTAIRE	4
APPROBATION	4
SA REVISION	4
SA DIFFUSION	5
QUELS RISQUES PRENDRE EN COMPTE.....	5
QUEL FORMALISME ADOPTER.....	6
LES FINANCEMENTS POTENTIELS	7
LES SOURCES D'INFORMATION.....	8
CONTACTS	8
CONTENU DU DICRIM.....	10
EDITORIAL DU MAIRE	10
QUI FAIT QUOI ?	11
QUELS SONT LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE.....	11
☹ RISQUE INONDATION	12
Risques et conséquences encourus.....	12
Mesures prises sur la commune :	12
Les bons réflexes.....	12
☹ RISQUE FEUX DE FORÊT	13
Risque et conséquences.....	13
Mesures prises sur la commune :	13
Les bons réflexes.....	13
INFORMATIONS PRATIQUE:.....	14
En cas d'évacuation où aller ?.....	14
Synthèse des bons réflexes.....	14
Les numéros utiles.....	15
Se préparer.....	15
Pour en savoir plus	15
ANNEXES.....	16
1 TABLEAU DES SYMBOLES du ministère de l'écologie et de la transition énergétique	16
2 LISTING DES DONNEES COMMUNALES disponibles dans Noé http://www.noe.gard.fr/	17
3 GLOSSAIRE	23

PREAMBULE

L'information sur les risques majeurs vise à informer le public sur les risques encourus, les mesures de protection et de sauvegarde à prendre ou prises afin que chacun puisse être acteur de sa propre sécurité. C'est un élément essentiel de la politique de prévention des risques.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le Maire, est un outil réglementaire de l'information préventive.

Il est établi à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par le préfet et a pour objet d'informer et sensibiliser le public sur l'existence des risques majeurs impactant la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde prises.

L'objectif final est d'inciter les administrés à adopter des comportements appropriés permettant de préserver les vies humaines, de réduire les dommages aux biens et faciliter le retour à la normale.

Le présent document est un outil pratique sous forme de guide dont la finalité est d'aider les communes gardoises dans leur démarche de conception, réalisation et diffusion de leur DICRIM.

Il a vocation à définir une trame minimale de contenu attendu en fixant un certain nombre d'items à renseigner.

Sachant qu'il n'y a pas de formalisme imposé, la proposition faite ici de DICRIM type n'est qu'une illustration des possibles mais en aucun cas un modèle imposé.

Bien évidemment, la trame proposée doit être adaptée et complétée au regard du contexte local.

Ce document cadre a été élaboré par le Groupe d'Echanges sur le Risque Inondation composés des services de l'Etat, du Département et de la Région auxquels se sont adjoints les Syndicats de bassins versants et communautés d'agglomération volontaires.

Il a fait l'objet d'une validation par le Comité Départemental de l'Eau et des Inondations (CDEI) le 19 mars 2018.

FICHE PROCEDURE DICRIM

CADRE REGLEMENTAIRE

Les articles R 125-10 à 125- 12 du code de l'environnement et la circulaire du 20 juin 2005, indiquent quelles sont les communes qui ont obligation de réaliser un DICRIM et fixent le contenu : « .le DICRIM indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre le cas échéant.. »

Ils imposent par ailleurs, l'affichage des consignes de sécurité figurant dans le DICRIM (article R 125-12 à R 125-14 du code de l'environnement)

Toutes les communes gardoises sont soumises à au moins un risque majeur et à ce titre doivent réaliser un DICRIM et corrélativement procéder à l'affichage.

Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels, miniers ou technologiques ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) A ce titre et conformément aux articles R 731-1 à 10 du code de la sécurité intérieure et au décret du 13 septembre 2005 qui en fixe le contenu, le DICRIM est une pièce constitutive du PCS.

APPROBATION

Ce que prévoit la réglementation :

« Le maire fait connaître au public l'existence du document d'information communal sur les risques majeurs par un avis affiché à la mairie pendant deux mois au moins.

Le document d'information communal sur les risques majeurs et les documents mentionnés à l'article R. 125-10 sont consultables sans frais à la mairie »

Par ailleurs, il est demandé dans le Gard que les communes présentent leur DICRIM en conseil municipal et l'approuvent par un arrêté du Maire.

La date de publication devant être mentionnée sur le DICRIM, il conviendra donc d'indiquer celle de l'arrêté d'approbation

En conséquence, en présence d'un PCS, l'approbation du DICRIM suivra celle, réglementaire du PCS, soit un arrêté du Maire et une transmission à la préfecture (arrêté accompagné du PCS dont le DICRIM) . Là aussi bien que non obligatoire il est préconisé de présenter le PCS en conseil municipal.

SA REVISION

Il n'y a pas de fréquence imposée.

Aussi il est conseillé de le mettre à jour :

- à minima lors de la révision du DDRM soit tous les 5 ans
- dès lors que la commune a connaissance d'un nouveau risque (vécu ou ayant fait l'objet d'une étude).

En présence d'un PCS, ce dernier devant être révisé au plus tard tous les 5 ans , la révision du DICRIM suivra celle du PCS

SA DIFFUSION

Diffusion aux instances

Il est demandé à ce que le DICRIM soit transmis sous format numérique

A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM): Service Eau et Risques unité prévention des risques : 89 rue Weber Nîmes : ddtm@gard.gouv.fr

Au Département du Gard : observatoire du risque inondation : noe@gard.fr

Diffusion aux administrés

Il est recommandé d'utiliser plusieurs vecteurs de communication pour faciliter la diffusion du DICRIM : plaquettes distribuées dans les boîtes aux lettres ou remises lors d'une réunion d'information, mise à disposition en mairie et lieux publics, mise en ligne sur le site internet ...

QUELS RISQUES PRENDRE EN COMPTE

Le DICRIM devra traiter à minima de l'ensemble des risques majeurs impactant la commune signalés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet (<http://www.gard.gouv.fr/>).

Les risques majeurs recensés dans le département sont :



Inondation lente ou rapide



Submersion marine



Feux de forêt,



Rupture d'ouvrage (aval d'un barrage ou d'une digue)



Sismique



Industriel



Nucléaire



Transport de matières dangereuses



Risque minier

Mouvement de terrain soit par

- tassement affaissement des sols compressible

- retrait gonflement des argiles



- glissement de terrain



- présence de cavité souterraine

- écoulement chute de bloc
- érosion du littoral
- coulées boueuses et torrentielles

Cependant, la commune peut ajouter un autre risque dès lors qu'il est connu (vécu ou ayant fait l'objet d'une étude) et qu'il a potentiellement des conséquences « graves » sur la commune.

QUEL FORMALISME ADOPTER

DICRIM

Il n'y a pas de formalisme imposé.

Toutefois, le DICRIM ayant pour objectif de sensibiliser un large public sur l'existence des risques majeurs, la forme revêt un caractère tout aussi important que le fond.

Quelques questions pour guider le choix :

- Quels sont les messages essentiels à faire passer ?
- Comment les mettre en forme pour qu'ils soient le plus lisibles possible ?
- Quels sont mes supports de diffusion ?

Quelques conseils :

- des textes clairs, concis
- une rédaction « active ou impliquante » permettant aux administrés de se sentir acteur
- privilégier les illustrations lisibles (cartes, photos ou pictogrammes) qui permettent d'apporter une information précise et rapidement identifiable. A ce titre il est demandé d'utiliser la police Aleagram, créée par le Ministère de l'Ecologie pour représenter les risques majeurs (téléchargement : <http://www.cypres.org/risques-majeurs/boite-a-outils/> illustration de quelques Aléagram p 5 du présent document).
- Une mise en page aérée et dynamique
- Un format livret est souvent privilégié car plus attrayant et pratique
- Une page détachable avec une synthèse des conduites à tenir et des informations utiles est assez pratique

AFFICHAGE DES CONSIGNES

Choix du maire parmi:

- les terrains de camping ou de stationnement de caravanes ayant une capacité d'accueil supérieure à 50 personnes, ou 15 tentes ou caravanes,
- les locaux dont les occupants dépassent 50 personnes (Etablissements Recevant du Public, activité professionnelle, commerciale, agricole, etc.),



- les bâtiments d'habitation de plus de 15 logements.

Un format type d'affiche est mis à disposition des communes par le ministère (

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/boite-a-outils-affichage-communal-a2875.html>

LES FINANCEMENTS POTENTIELS

Seuls les DICRIM réalisés par un prestataire extérieur sont éligibles.

Nature du maître d'ouvrage	ETAT (via FPRNM*)	FEDER Plancher de dépense subventionnable 20 000 €	REGION plancher de dépense subventionnable : 10 000 €
Elaboration PCS (dont DICRIM)			
EPCI ou groupement de communes	NON	60 %	20 %
Communes	NON	Non	20 %
Elaboration DICRIM seul			
EPCI ou groupement de communes ou communes	50 %	NON	NON

* FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Nécessité ici que les actions soient inscrites dans un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) et sur les communes dotées d'un PPRi prescrit ou approuvé.



2 instructions gouvernementales du ministère de l'écologie, du 14 janvier 2015 et 29 juin 2017 lient le paiement des subventions au titre du FPRNM au respect par les communes bénéficiaires d'un projet, de leurs obligations réglementaires en matière de PCS et d'informations préventives et à ce titre non seulement du DICRIM mais aussi de la pose des repères de crue, de l'information biennale des populations, de l'affichage des consignes de sécurité.

LES SOURCES D'INFORMATION

Les informations sur les risques majeurs peuvent être trouvées dans :

- le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : <http://www.gard.gouv.fr/> rubrique actualité.
- l'Information Acquéreurs Locataires : (IAL) <http://www.gard.gouv.fr/> rubrique Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques
- Le Porter à Connaissances (PAC) ou également appelé le Transmission d'Information au Maire (TIM) :
- Pour le risque inondation :
 - sur le site de l'observatoire départemental des risques inondation NOE (cf annexe 3 du présent document) <http://www.noe.gard.fr/>
 - sur le site régional dédié aux inondations : <http://www.laregion-risquesnaturels.fr/>
- Pour les risques naturels :
 - l'observatoire national des risques naturels (<http://www.onrn.fr/>)
- Pour la police de caractère Aleagram : <http://www.cypres.org/risques-majeurs/boite-a-outils/>

CONTACTS

Généraux sur l'information préventive :

DDTM du Gard : Service Eau et Risques unité prévention des risques : Tel 04 66 62 62 00

Sur les questions liées aux inondations :

Les syndicats de bassin versant

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze (EPTB cèze):
Tél 04 66 25 32 22
- Etablissement Territoriale de Bassin (EPTB) du Vistre : Tél. : 04.66.84.55.11
- EPTB du Vidourle Tél : 04 66 01 70 20
- Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault : Tél. : 04 11 66 52 06
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR): Tél. : 04 90 26 39 73
- EPTB Gardons (ex SMAGE) Tél. : 04 66 21 73 77

- Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône Et de la Mer (SYMADREM) : Tél. : 04 90 49 98 07

Le Département du Gard : Service Eau et Milieu Aquatique Tel 04 66 76 77 35

Sur les questions liés à la Forêt et Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

DDTM 30 Service Environnement et Forêt unité forêt et DFCI Tel 04 66 62 62 00

Sur les financements potentiels

DDTM 30 : Service Eau et Risques unité gestion financière et programme d'actions
Tel 04 66 62 62 00

Région Occitanie - Service eau, milieux aquatiques et risques – tel 04 67 22 93 08:

CONTENU DU DICRIM

*Insérer le logo
de la Mairie*

EDITORIAL DU MAIRE

Ayez les bons réflexes !

Indiquer la finalité du DICRIM : informer la population des risques majeurs encourus sur la commune et des bonnes conduites à tenir pour se protéger, minimiser les dégâts et faciliter le retour à la normale

Préciser que le DICRIM a été établi en fonction des risques majeurs identifiés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par le préfet

(rajouter le cas échéant d'autres risques connus qui impactent la commune)

Indiquer la présence d'un PCS, Pour faire face à ces risques, la commune s'est dotée d'un outil opérationnel de gestion de crise, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il permet d'organiser l'alerte et de définir les actions à conduire pour assurer sauvegarde de la population.

Inciter à le conserver Mieux informés, vous serez ainsi mieux préparés en cas de survenance d'un évènement. Je vous invite donc à lire, partager et conserver ce document

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Commune de

Lister les aléas impactant la commune.(picto) en reprenant ceux du DDRM



Etc....

Le MAIRE

Consultation des documents DICRIM et PCS (mairie, et/ou indiquer site internet Mairie)

Indiquer la date de publication du DICRIM (celle de l'arrêté du Maire)

insérer les logos des partenaires financiers le cas échéant



QUI FAIT QUOI ?

EN CAS DE SURVENANCE D'UN RISQUE MAJEUR ? :

	Le Maire est directeur des opérations de secours (DOS) Il informe, alerte et accompagne les administrés pour assurer leur sauvegarde. Si la commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde alors le Maire active son PCS
	Si l'évènement dépasse le seul cadre communal alors le préfet devient DOS et déclenche le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile)
	Pour assurer la sauvegarde des élèves les directeurs d'établissements scolaires et d'enseignements déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sureté. (PPMS)
	Les secours interviennent pour aider les personnes en danger en fonction de leurs moyens disponibles.
	Radio France Bleu relaye les informations de l'état et les consignes de sécurités
	Chaque citoyen doit pour concourir à sa propre sécurité et celles de ses voisins : S'informer : préalablement sur les risques encourus S'adapter : en période de risque se tenir informé et agir en conséquence, adopter les bons gestes avant pendant et après Se préparer : anticiper et s'organiser

QUELS SONT LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE

Afin d'avertir la population de la survenance d'un évènement plusieurs moyens sont mis en œuvre. (Les citer tous et spécifier si cela concerne un évènement particulier)

Si vous souhaitez être inscrit sur l'annuaire de crise pour bénéficier du réseau d'alerte, pensez à vous inscrire en Mairie au (coordonnées)....

	Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)		Porte à porte		Appel téléphonique
	Sirènes	 Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques	Corne de brume (utilisée pour les ouvrages hydrauliques type barrage notamment)		SMS



RISQUE INONDATION

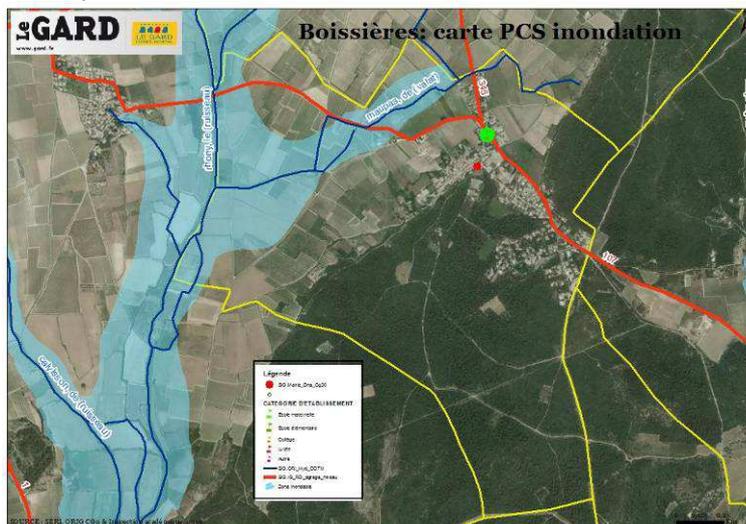
S'INFORMER :

Risques et conséquences encourus

- La commune est concernée par les inondations liées aux débordements des cours d'eau ..(les citer)
- Les principaux quartiers inondables sont ..(les citer)
- Par ailleurs des inondations par ruissellement pluvial peuvent potentiellement affecter les quartiers suivants : ...(citer si identifiés)

Citer les évènements les plus marquants

Insérer une cartographie permettant de visualiser les zones potentiellement impactées, par les inondations (indiquer la source)



S'INFORMER :

Mesures prises sur la commune :

A compléter selon le contexte local, indiquer les mesures de prévention protection et sauvegarde intéressant les administrés

- La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) qui fixe les règles de construction dans les zones inondables et impose un certain nombre de mesures sur le bâti existant à la date d'approbation du PPRi(indiquer la date) pour diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations
- X (indiquer le nombre) repères de crue sont présents sur le territoire communal (pour les visualiser cf carto info sur le site NOE : <http://www.noie.gard.fr/>)
- La commune dispose de bassin écrêteur de crue et ou de digues permettant de limiter les inondations.

S'ADAPTER

Les bons réflexes (insérer les pictogrammes ici source <http://www.cypres.org/>)

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

 <p>fermez portes, fenêtres, soupiriaux, aérations</p>	 <p>montez à pied dans les étages</p>	 <p>n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>
 <p>fermez le gaz et l'électricité</p>	 <p>écoutez la radio respectez les consignes des autorités</p>	 <p>ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>

Mais aussi

- ne vous engagez pas sur une route inondée
- garez vos véhicules sur un point haut
- posez vos batardeaux
- retardez ou annulez vos déplacements
- ne pas descendre dans les caves, parking souterrains
- mettez les meubles en hauteur



RISQUE FEUX DE FORÊT

S'INFORMER :

Risque et conséquences

Insérer la carte informative du risque incendie et matérialiser les DFCI si possible

- On parle de feux de forêt lorsqu'il parcourt un hectare boisé d'un seul tenant et détruit les parties hautes boisées. Mais cela peut aussi concerner des formations de plus petites tailles telle la garrigue
- Les feux peuvent mettre en danger les populations, endommager les bâtis, réseaux d'énergie, de communication
- Les secteurs les plus à risques sur le territoire sont *(les lister)* :

Les évènements marquants *(les citer)*

S'INFORMER :

Mesures prises sur la commune :

A compléter selon le contexte local, indiquer les mesures de prévention protection et sauvegarde intéressant les administrés

- il appartient à chacun de débroussailler et entretenir les débroussailllements (arrêté préfectoral du 8 janvier 2013) autour des maisons, chantiers et espaces publics aux abords des forêts ; landes et plantations afin de diminuer l'intensité des feux et leur propagation.
- Chacun doit également veiller au respect des emplois et des interdictions de faire du feu tel le brûlage des déchets par exemple
- La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques feux de forêt (PPRIF) qui fixe les règles de construction et mesures de sauvegarde dans les zones à risque

S'ADAPTER

Les bons réflexes *(insérer les pictogrammes ici source <http://www.cypres.org/>)*

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORÊT**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

<p>L'INCENDIE APPROCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation arrosez les abords fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	<p>L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés
--	--



- ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ne sortez pas sans ordre des autorités

INFORMATIONS PRATIQUE:

- Poste de Commandement Communal (PCC) indiquer les adresses

En cas d'évacuation où aller ?

Lieu(x) d'accueil des sinistrés :



Points de rassemblement (notamment pour les communes situées dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Sainte Cécile d'Andorges)



N'évacuez que sur demande des autorités et respecter les consignes

Synthèse des bons réflexes

faire une synthèse de l'ensemble des consignes figurant dans le DICRIM

(source extrait du DICRIM de Lyon)

LES BONS RÉFLEXES

INONDATIONS	Et moi, je fais quoi ?				
MOUVEMENT DE TERRAIN	Et moi, je fais quoi ?				
RISQUE INDUSTRIEL	Et moi, je fais quoi ?				
PRÉSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES	Et moi, je fais quoi ?				
RUPTURE DE BARRAGE	Et moi, je fais quoi ?				
ET DANS TOUS LES CAS					

Les numéros utiles

Où s'informer de la situation	Les numéros d'urgence	Les numéros dépannage sécurité des réseaux
Mairie	SAMU 15,	GrDF, 0 972 675 034
Radio France Bleu :	Police 17	ErDF, 0 810 433 034
Site météo France : http://www.meteofrance.com/accueil	Pompier 18	Eau, 0 811 900 500
Site vigie crue : https://www.vigicrues.gouv.fr/	Appel d'urgence européen : 112	
Info route 30 : http://www.inforoute30.fr/		

Se préparer

<p>le kit d'urgence</p>	<p>Faire son plan familiale de mise en sureté (PFMS)</p> <p>Ce plan est rédigé en famille et permet de dresser la liste de ce qu'il faut faire en cas d'évènement</p> <p>http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf</p>	<p>Procédure d'indemnisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous munir de votre contrat, appeler votre assurance et faire une déclaration de sinistre - Prendre des photos des dommages - Attendre le passage de l'expert pour se débarrasser des objets - Effectuer vos déclarations de sinistres dans les 10 jours après la date de publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au journal officiel <p>Guide MRN « catastrophes naturelles Assurance et Prévention » télécharger sur le site suivant :</p> <p>http://www.mrn.asso.fr/system/files/MRN_GuideCatNat.pdf</p>
--------------------------------	--	---

Pour en savoir plus

NOE-Gard : <http://www.noie.gard.fr/>

savoir si je suis concerné par les risques inondations, qu'est ce que je peux faire pour protéger ma famille, mon logement..

<http://www.georisques.gouv.fr/> Site du ministère de la transition écologique et solidaire et BRGM : connaître les risques près de chez soi

<http://www.gouvernement.fr/risques/inondation> site du gouvernement: informations sur les risques

ANNEXES1 TABLEAU DES SYMBOLES du ministère de l'écologie et de la transition énergétique (**téléchargement :** <http://www.cypres.org/risques-majeurs/boite-a-outils/>)

Submersion	Rupture d'ouvrages	Neige Vent	Climat	Mouvements de terrain	Volcan Séisme	Activités technologiques	Transport marchandises dangereuses
 inondation lente	 aval d'une digue	 chute abondante de neige	 cyclones	 zone exposée aux glissements de terrain	 activité volcanique	 activités industrielles	 transport de marchandises dangereuses
 inondation rapide	 aval d'un barrage	 avalanche	 feux de forêt	 cavités souterraines	 sismicité	 stockage de gaz	 conduites fixes de matières dangereuses
 submersion marine		 tempêtes fréquentes		 marnières		 unité nucléaire	
				 sécheresse			

2 LISTING DES DONNEES COMMUNALES disponibles dans Noé

<http://www.noé.gard.fr/>

Données communales CARTORIG (09-2017, tableau Excel) disponibles sur demande auprès du Service Eau et Milieu Aquatique du Conseil Départemental (violaine.uyuni-reyes@gard.fr) 04 66 76 36 87

THEMATIQUE	INTITULE DE LA DONNEE	DESCRIPTION
CONTEXTE ADMINISTRATIF	N° INSEE	Numéro INSEE
	SCOT	Nom du SCOT auquel appartient la commune
	EPCI à fiscalité propre	Nom de l'EPCI FP auquel appartient la commune
	Adhésion au Syndicat Mixte Départemental (SMD),	Commune adhérente au SMD, année d'adhésion (2000-2017)
	Adhésion aux syndicats de bassin versant	Nom des syndicats auxquels adhère la commune
	PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)	Nom du/ des PAPI auquel(s) adhère la commune
	Type PAPI	PAPI d'Intention / petit PAPI / PAPI complet (avec travaux de type I ou II)
	TRI (Territoire à Risque Important d'inondation)	Nom du TRI auquel appartient à la commune
HYDROLOGIE ET INONDATION	Bassin Versant	Bassin(s) versant(s) au(x)quel(s) appartient la commune
	Cours d'eau	Nom des cours d'eau qui traversent la commune
	Type cours d'eau	Cours d'eau principal, secondaire, ruisseau, valat, combe, roubine, cadereau, autre (canal, étang, marais...)
	Niveau de risque inondation	Classification de la commune (fort, moyen, faible)
	Superficie communale h(a)	Superficie de la commune en ha
	Superficie communale en zone inondable (ha)	Superficie totale en zone inondable en ha (2014)
	Source zone inondable	PPRI ou atlas hydrogéomorphologique
	Superficie en zone inondable en ZI NAT et INOP (ha)	Superficie en zone inondable naturelle et anthropique (si atlas hydrogéomorphologique)
	Superficie en ZI par type (ha)	Superficie détaillée par type d'aléa si PPRI (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, action mécanique des vagues)
	% Superficie en ZI	Superficie ZI / superficie totale communale
	nb crues référencées (1225-2017)	Crues référencées dans la commune depuis 1225
	nb arrêtés CATNAT (1982-2017)	Arrêtés CATNAT depuis 1982
URBANISATION EN ZONE INONDABLE URBANISATION EN ZONE INONDABLE	PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)	Commune soumise à un PPRI (oui/non)
	Etat du PPRI	Prescrit, en cours, étude d'aléa (GERI), approuvé
	Nom du PPRI	Nom du PPRI approuvé opposable
	Type PPRI	PPRI ancienne ou nouvelle génération
	Date PPRI	Date d'approbation du PPRI
	PSS (Plan de Surface Submersible) opposable	Nom du PSS en vigueur dans la commune (secteur Ardèche et Rhône amont)
	Mesure de mitigation	Commune concernée par une Obligation de mesures de réduction de vulnérabilité
PPRI en cours	Nom du PPRI, date prévisionnelle d'élaboration, étude d'aléa lancée et date prévisionnelle d'approbation	

THEMATIQUE	INTITULE DE LA DONNEE	DESCRIPTION
URBANISATION EN ZONE INONDABLE URBANISATION EN ZONE INONDABLE	Superficie urbanisée communale (ha) en 2007	Superficie urbanisée totale communale en 2007 (ha)
	Sup. Urbanisée en ZI totale (ha) en 2007	Superficie urbanisée en zone inondable en 2007
	% Sup. Urbanisée ZI en 2007	Superficie urbanisée en ZI / superficie urbanisée communale en 2007
	Détail de la superficie urbanisée par type de vocation en 2007	Superficie à vocation résidentielle et mixte, superficie à vocation d'activité économique exclusive (ha) en 2007
	Détail de la superficie urbanisée en zone inondable par type de vocation en 2007	Superficie à vocation résidentielle et mixte en ZI, superficie à vocation d'activité économique exclusive en ZI (ha) en 2007
	% sup Urbanisée Résidentielle et Mixte ZI en 2007	Superficie urbanisée Résidentielle et Mixte en ZI / superficie urbanisée totale Résidentielle et Mixte en 2007
	% Sup/ activité économique en ZI en 2007	Superficie urbanisée Activité économique en ZI / superficie urbanisée totale Activité économique en 2007
	Superficie urbanisée communale (ha) en 2013	Superficie urbanisée totale communale en 2013 (ha)
	Sup. Urbanisée en ZI totale (ha) en 2013	Superficie urbanisée en zone inondable en 2013
	% Sup. Urbanisée ZI en 2013	Superficie urbanisée en ZI / superficie urbanisée communale en 2013
	Détail de la superficie urbanisée par type de vocation en 2013	Superficie à vocation résidentielle et mixte, superficie à vocation d'activité économique exclusive (ha) en 2013
	Détail de la superficie urbanisée en zone inondable par type de vocation en 2013	Superficie à vocation résidentielle et mixte en ZI, superficie à vocation d'activité économique exclusive en ZI (ha) en 2013
	% sup Urbanisée Résidentielle et Mixte ZI en 2013	Superficie urbanisée Résidentielle et Mixte en ZI / superficie urbanisée totale Résidentielle et Mixte en 2013
	% Sup/ activité économique en ZI en 2013	Superficie urbanisée Activité économique en ZI / superficie urbanisée totale Activité économique en 2013
MESURES REDUCTION DE LA VULNERABILITE	Etude préalable de vulnérabilité des logements (particuliers)	Réalisation d'une étude préalable d'identification des logements concernés, maître d'ouvrage de l'étude
	Animation réduction de la vulnérabilité des logements	Commune concernée par une animation logement, maître d'ouvrage de l'animation
	Opération collective de la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	Commune concernée par une opération collective des bâtiments publics, maître d'ouvrage de l'opération
	Diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments publics	Réalisation de diagnostics sur les bâtiments publics
	Travaux bâtiments publics	Réalisation de travaux pour réduire la vulnérabilité des bâtiments publics
	Réduction de la vulnérabilité agricole	Diagnostics réalisés sur les exploitations agricoles, maître d'ouvrage de l'opération
	Etude préalable de la vulnérabilité des entreprises	Réalisation d'une étude préalable d'identification des entreprises concernées, maître d'ouvrage de l'étude
	Diagnostic de la vulnérabilité des entreprises	Réalisation de diagnostics sur les entreprises, maître d'ouvrage

THEMATIQUE	INTITULE DE LA DONNEE	DESCRIPTION
POPULATION EN ZONE INONDABLE	Population INSEE 2007	Population INSEE année 2007
	Population Majic ZI 2007	Population Majic en zone inondable en 2007
	Population Majic ZI 2007 par type d'aléa	Population Majic 2007 (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, indifférencié)
	% population Majic ZI 2007	Population Majic ZI / population totale 2007
	Population Majic 2013	Population Majic communale 2013
	Population Majic ZI 2013	Population Majic en zone inondable en 2013
	Population Majic ZI 2013 par type d'aléa	Population Majic 2013 (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, indifférencié)
	% population Majic ZI 2013	Population Majic ZI / population totale 2013
	Population totale des années antérieures (1968, 1990, 1999, 2004-2008, 2006)	Population communale 1968 (35 communes disponibles), 1990, 1999, 2004-2008 (suivant les communes), 2006
	Population en ZI des années antérieures	Population en zone inondable 1968 (35 communes disponibles), 1990, 1999, 2004-2008 (suivant les communes), 2006 (statistique)
ENJEUX EN ZONE INONDABLE	Nombre total d'hôtelleries de plein air	Campings, aires naturelles et aires de campings cars recensés dans la commune
	Capacité totale des hôtelleries	Nombre d'emplacements des hôtelleries de plein air
	Nombre d'hôtelleries de plein air en zone inondable	Campings, aires naturelles et aires de campings cars situées en zone inondable dans la commune
	Capacité totale hôtelleries de plein air en ZI	Nombre d'emplacements des hôtelleries de plein air en zone inondable
	% hôtelleries de plein air en ZI	Nb hôtellerie en ZI / nb hôtellerie total
	% capacité en ZI	Nb capacité en ZI / nb capacité totale
	Cahier de Prescriptions de Sécurité (CPS)	Campings et aires naturelles disposant d'un CPS
	Obligation CPS	Campings et aires naturelles ayant l'obligation de réaliser ou de mettre à jour leur CPS
	Nombre d'hôtels	Nombre total d'hôtels recensés dans la commune,
	Nombre d'hôtels en zone inondable	Nombre d'hôtels implantés en zone inondable dans la commune
	Etablissements scolaires	Etablissements scolaires recensés dans la commune (écoles, collèges, lycées)
	Effectif établissements scolaires	Effectif des établissements (élèves, enseignants autres)
	Etablissements scolaires en ZI	Etablissements scolaires recensés en Zone inondable (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, indifférencié)
	Effectif établissements scolaires en ZI	Effectif des établissements en zone inondable (élèves, enseignants autres)
	% effectif en ZI	Effectif en ZI / effectif total établissements scolaires
	Crèches	Crèches recensées dans la commune
	Capacité crèches	Capacité total des crèches (nombre d'enfants)
	Crèches en ZI	Crèches recensées en Zone inondable (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, indifférencié)
	Capacité des crèches en ZI	Capacité des crèches en zone inondable
	% capacité des crèches en ZI	Capacité des crèches en ZI / capacité totale des crèches

THEMATIQUE	INTITULE DE LA DONNEE	DESCRIPTION
	Etablissements d'enseignement supérieur ou professionnel	Etablissements recensés dans la commune (universités, écoles, centres d'enseignement professionnel...)
	Etablissements d'enseignement supérieur ou professionnel en ZI	Etablissements recensés en Zone inondable (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, indifférencié)
	Services administratifs et opérationnels	Recensement des différents types de services (mairie, gendarmerie police, pompier, routes)
	Services administratifs et opérationnels en ZI	Recensement des différents types de services en ZI (aléa très fort, fort, modéré, résiduel, indifférencié) en 2015
	Etablissements de santé	Recensement des différents établissements de santé (hôpitaux, EPHAD, centres d'accueil pour handicapés, protection de l'enfance, centres d'addiction...)
	Etablissements de santé en zone inondable	Recensement des différents types de services en ZI en 2017
	ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) actives	ICPE recensées dans la commune (autorisation, enregistrement, Seveso) en 2016
	Nb ICPE en ZI	ICPE en zone inondable en 2016
	ICPE des années antérieures (2007, 2011, 2013)	ICPE recensées dans la commune en 2007, 2011 et 2013
	Nb ICPE en ZI des années antérieures (2007, 2011, 2013)	ICPE en zone inondable en 2007, 2011 et 2013
	Nb entreprises	Nombre d'entreprises recensées par la CCI (2008, 2015)
	Nb entreprises en ZI	Entreprises recensées en zone inondable par la CCI (2008, 2015)
	Nb effectif entreprises	Effectif des entreprises recensées dans la commune en 2008
	Nb effectif en ZI	Effectif des entreprises en zone inondable en 2008
	Indice vulnérabilité entreprise	Indice de vulnérabilité au risque inondation de la commune
	Nb bâtiments recensés pour délocalisation	Bâtiments recensés dans l'étude de délocalisation
	Nb bâtiments délocalisables	Nombre de bâtiments délocalisables
	Type de bâtiments délocalisables	Bâtiments délocalisables par type (logements, bâtiments publics, activités économiques) en 2015
	Avancement de démarche	Amiable (accord, refus, réserve), expropriation
	PCS ET GESTION DE CRISE	Obligation PCS
Engagement PCS		Commune engagée dans la démarche, année de son engagement
Appui technique/ financier PCS		Commune bénéficiant d'un appui technique et/ou financier pour son PCS, organisme assurant l'appui technique
Type de PCS		PCS inondation / multirisque
Avancement du PCS		En projet, en cours, finalisé, approuvé
Date PCS approuvé		Date d'approbation du PCS
Date PCS révisé		Date du PCS révisé ou mis à jour
DICRIM		Commune avec un DICRIM
Type DICRIM		DICRIM inondation / multirisque
Date DICRIM		Date élaboration DICRIM

THEMATIQUE	INTITULE DE LA DONNEE	DESCRIPTION
	Tronçon réglementaire SPC	Commune située sur un tronçon réglementaire (service de prévision des crues)
	Information de prévision crue du SPC	Commune bénéficiant d'une information de prévision des crues (info sur vigicrues)
	Date prévision de crue SPC	Date depuis laquelle la commune bénéficie d'une information de prévision des crues
	Paramètres de gestion de crise	Paramètres pour la gestion de crise définie dans le PCS en 2016
	Stations SPC utilisées	Stations du SPC utilisées par la commune pour la gestion de crise
	Type d'information SPC utilisée	Information pluviométrique ou limnimétrique (hauteur d'eau, débit)
	Information locale	Autre type d'information utilisée par la commune pour la gestion de crise
	Type d'information locale utilisée	Points de surveillance (ponts...), échelle, limnimètre, pluviomètre, caméra...
	Plan d'Intervention Gradué	Commune ayant défini un plan d'intervention gradué pour la gestion de crise dans son PCS (s existant)
	Abonnement APIC	Commune abonnée au service APIC de Meteo France)
	Abonnement Vigicrues Flash	Commune abonnée au service Vigicrues Flash
	Abonnement PREDICT	Commune abonnée au service Predcit (Alto, Wiki)
SENSIBILISATION	Repères de crue	Nombre de repères de crue recensés dans la commune
	Nb de crues référencées dans les repères	Crues référencées dans les différents repères de crue
	Type de repères	Repères anciens (marque simple, gravé dans la pierre ou fonte, peint..), nouveaux repères posés par les syndicats (macarons officiels, échelle, panneau)
	Sensibilisation primaire 2004-2016	Commune ayant bénéficié de sensibilisation dans écoles primaires
	Sensibilisation secondaire 2004-2016	Commune ayant bénéficié de sensibilisation dans les collèges
	Formation élus et personnel communaux 2004-2017	Commun ayant bénéficié de formation auprès des élus et personnel territoriaux
	Type de formations suivis (2004-2017)	Rivermed, fonctionnement des cours d'eau, PCS et gestion de crise, outils de prévision, mise à jour PCS, urbanisme, ruissellement pluvial, cadre juridique, assurance CATNAT, politique de prévention, visite d'ouvrages
	Sensibilisation grand public (2007-2013)	Commune ayant bénéficié d'une opération de sensibilisation grand public
	Type d'opérations	Exposition Vidourle, « Inondaction » CG30, Croix Rouge, année de la sensibilisation

THEMATIQUE	INTITULE DE LA DONNEE	DESCRIPTION
SINISTRALITE (indicateur CCR & MRN & Observatoire National des Risques Naturels) (1995-2013)	Nb de sinistres inondations	Nombre de sinistres répertoriées par la CCR catégories (pas de sinistre, <20, 20-50, 50-100, 100-500, >500)
	Représentativité des sinistres	4 catégories (pas de sinistre, < 15%, 15-30%, >30%)
	Coût moyen des sinistres	Coût moyen des sinistres : 5 catégories (pas de sinistre, 0-2.5 K€, 2,5-5 K€, 5-10 K€, 10-20 K€),
	Coût cumulé des sinistres	Coût cumulé des sinistres : 8 catégories (pas de sinistre, 0-100 K€, 100-500 K€, 500 K€-2M€, 2-5 M€, 5-10 M€, 10-50 M€, 50-100 M€)
	Sinistre / Prime CATNAT	6 catégories (pas de sinistre, 0-10%, 10-50%, 50-100%, 100-200%, > 200%)
	Fréquence moyenne des sinistres	6 catégories (pas de sinistre, 0-1‰, 1-2‰, 2-5‰, 5-10‰ > 10‰)

3 GLOSSAIRE

Aléa : probabilité d'apparition d'un phénomène naturel, d'intensité et d'occurrence données, sur un territoire donné.

Bassin versant : territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents.

Batardeau : barrière anti-inondation amovible.

Champ d'expansion de crue : secteur non urbanisé ou peu urbanisé situé en zone inondable et participant naturellement au stockage et à l'expansion des volumes d'eau débordés.

Cote NGF : niveau altimétrique d'un terrain ou d'un niveau de submersion, ramené au Nivellement Général de la France (IGN69).

Cote PHE (cote des plus hautes eaux) : cote NGF atteinte par la crue de référence.

Côte TN (terrain naturel) : cote NGF du terrain naturel avant travaux, avant projet.

Crue : augmentation du débit et de la hauteur d'eau dans les cours d'eau.

Crue de référence ou **aléa de référence**: crue servant de base à l'élaboration du PPRi. On considère comme crue de référence la crue centennale calculée ou bien la crue historique si son débit est supérieur au débit calculé de la crue centennale

Crue centennale : crue statistique, qui a une chance sur 100 de se produire chaque année.

Crue exceptionnelle : crue déterminée par hydrogéomorphologie, la plus importante qui pourrait se produire, occupant tout le lit majeur du cours d'eau.

Crue historique : crue connue par le passé.

Débit : volume d'eau passant en un point donné en une seconde (exprimé en m³/s).

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOS : Directeur des Opérations de Secours. Généralement le DOS est le Maire sauf si l'évènement dépasse le cadre communal alors le Préfet devient DOS.(le Maire se charge alors des mesures de soutien à la population)

Les principales actions du DOS : Diriger et coordonner les actions de tous les intervenants. • Assurer et coordonner la communication. • Informer les niveaux administratifs supérieurs. • Anticiper les conséquences. • Mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire de compétence.

Enjeux : personnes, biens, activités, moyens, patrimoines susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Hauteur d'eau : différence entre la cote de la PHE et la cote du TN.

Hydrogéomorphologie : étude du fonctionnement hydraulique d'un cours d'eau par analyse et interprétation de la structure des vallées (photo-interprétation, observations de terrain).

IAL : Information des Acquéreurs et des Locataires. Dispositif d'information sur les risques auprès des administrés lors des ventes ou locations y compris saisonnières. Une obligation depuis juin 2006

Inondation : submersion temporaire par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières et elle peut exclure les inondations dues aux réseaux d'égouts (source : directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation n°2007/60/CE).

Mitigation : action d'atténuer la vulnérabilité des biens existants.

ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile : Etabli par le Préfet ce plan général décliné en plan thématique vise à organiser la réponse de l'Etat lors d'évènement de sécurité civile

PCS : Plan Communal de Sauvegarde : Outil de gestion de crise établi par le Maire Visant à organiser les actions à conduire pour assurer la sauvegarde des populations

PFMS : Plan Familial de Mise en Sureté. Etabli par les membres de la famille ce plan vise à organiser les conduites à tenir en cas d'évènement majeur.

PLU : Plan Local d'Urbanisme. Document d'urbanisme établi par la commune ou l'intercommunalité (PLUI plan local d'urbanisme intercommunal) fixant les règles de constructibilité du territoire.

PPI : « Les Plans Particuliers d'Intervention sont établis en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement, pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations . Etabli sous l'autorité du préfet, le PPI définit les mesures à prendre dans l'hypothèse où les conséquences des évènements redoutés (rupture totale ou partielle de l'ouvrage) sont susceptibles d'affecter à l'aval les populations, les biens et l'environnement. Il rappelle les missions et responsabilités de chacun des intervenants

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté. Etabli par le directeur ou chef de l'établissement scolaire, ce document vise à organiser la gestion des élèves en cas d'évènement majeur.

PPR : Plan de Prévention des Risques : document établi par le Préfet, valant servitude d'utilité publique, annexé au Plan Local d'Urbanisme en vue d'orienter le

développement urbain de la commune en dehors des zones à risque. Il vise à réduire les dommages lors des catastrophes (naturelles ou technologiques) en limitant l'urbanisation dans les zones à risques et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. C'est l'outil essentiel de l'État en matière de prévention des risques.

À titre d'exemple, on distingue :

- **le PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation
- **le PPRif** Plan de Prévention des Risques Incendies de forêt
- **PPRMT** le Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain : glissements, chutes de blocs et éboulements, retraits-gonflements d'argiles, affaissements-effondrements de cavités, coulées boueuses.
- **PPRT** le Plan de prévention des Risques Technologiques autour de certaines usines classées Seveso.

Prévention : ensemble des dispositions à mettre en oeuvre pour empêcher, sinon réduire, l'impact d'un phénomène naturel prévisible sur les personnes et les biens.

Risque d'inondation : combinaison de la probabilité d'une inondation [*aléa*] et des conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique [*enjeux*] associées à une inondation (source : directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation n°2007/60/CE).

Sauvegarde : il s'agit ici d'assistance à personne (informer, reloger, mettre à l'abri préventivement ..) Il appartient généralement au Maire de prendre les mesures de sauvegarde adéquate pour ses administrés.

Secours : actions de protection réalisées par des professionnels des secours visant à intervenir en situation d'urgence et/ou de danger (évacuation d'urgence, soigner, médicaliser ...)

Vulnérabilité : conséquences potentielles de l'impact d'un aléa sur des enjeux (populations, bâtiments, infrastructures, etc.) ; notion indispensable en gestion de crise déterminant les réactions probables des populations, leurs capacités à faire face à la crise, les nécessités d'évacuation, etc